



Mairie de Biriatoù  
Biriatoùko Herriko Etxea

## ARRETE MUNICIPAL n°2026\_05\_11\_02

**Interdisant la circulation de tous véhicules sur les voies suivantes : Pilota plaza, Herrialdeko bidea, jusqu'au 300 iturrixiloko bidea**

**Le samedi 30 mai 2026 entre 09h00 et 12h00.**

Le Maire de la Commune de BIRIATOU,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment ses articles 40 à 42,
- Vu la demande de l'association Biriatoùko Ikastola du 07 mai 2026 d'organiser un défilé de joaldun lors de la fête des 10 ans de l'Ikastola à BIRIATOU le samedi 30 mai 2026 entre 09h00 et 12h00,

Considérant que dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, il importe de réglementer la circulation des véhicules pendant cette manifestation,

### ARRÊTE

**Article 1er** : L'accès au chemin Herrialdeko Bidea depuis le 300 Iturritxiloko bidea sera interdit à tout véhicule le samedi 30 mai 2026, entre 09h00 et 12h00, en raison de l'organisation du défilé des joaldun à l'occasion de la fête des 10 ans de l'Ikastola,

**Article 2** - Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur la barrière interdisant l'accès au chemin. Des panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

**Article 3** - La présente autorisation n'est valable que pour la période précitée ; elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

**Article 4** - La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements et autres arrêtés municipaux notamment de circulation en vigueur.

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne,
- Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Jean-de-Luz,
- SDIS Hendaye : [prevision@sdis64.fr](mailto:prevision@sdis64.fr)

Fait à BIRIATOU,  
Le 11 mai 2026  
Le Maire,



Odile SUSPERREGUI CORNU